



# RADIOLOGIE

## IMAGERIE MÉDICALE

**CENTRE HOSPITALIER DE JOIGNY**

3 Quai de l'Hôpital BP 229  
89306 JOIGNY Cedex

@ : [direction@ch-joigny.fr](mailto:direction@ch-joigny.fr)  
Site internet : [www.ch-joigny.com](http://www.ch-joigny.com)

**Secrétariat :**

Prise de rendez-vous de 8h15 à 17h

☎ 03.86.92.33.34

☎ : 03.86.92.32.63

@: [imagerie@ch-joigny.fr](mailto:imagerie@ch-joigny.fr)

---

# UN SEUL NUMERO D'APPEL : 03.86.92.33.34

## OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 15 À 17 H

### LES MEDECINS

- ◆ Dr Djilali GUESSAB, Radiologue  
Praticien hospitalier, chef de service
- ◆ Dr Anicet ONDELE, Radiologue

### L'ÉQUIPE

- ◆ **Cadre de santé** : Patrice LAMARE
- ◆ Manipulateurs en imagerie,
- ◆ Secrétaires médicales,
- ◆ Aides-Soignants,
- ◆ Agents de service.

### LES MISSIONS

- ◆ Assurer 24 heures sur 24 les demandes en imagerie médicale des différents services du Centre Hospitalier :  
⇒ Urgences, Soins Continus, Médecines, Unités de Soins de Suite et Réadaptation, Gériatrie, Consultations externes
- ◆ Accueillir sur rendez vous les personnes non hospitalisées ;
- ◆ Pratiquer tous les examens de radiologie conventionnelle, d'échographie, de scanner et d'IRM.

### LES ÉQUIPEMENTS

- \* Echographe avec doppler couleur
- \* Mammographe et échographe spécifique
- \* 3 salles de radiologie
- \* Scanner
- \* Système de numérisation directe ou par plaques
- \* Système de transmission d'images permettant de collaborer avec les Centres Hospitaliers.

### POUR FACILITER LA GESTION ADMINISTRATIVE

#### Il est bon de se munir :

- ◆ de l'ordonnance
- ◆ de la carte d'identité ou carte de séjour ou passeport
- ◆ de la carte d'assurance maladie «carte vitale»
- ◆ de la carte de mutuelle
- ◆ des résultats d'analyse ou d'autres examens précédents : scanner, IRM, autres radiographies

#### Ne pas apporter

- ◇ de valeurs, bijoux ou argent.

Se présenter 15 minutes avant le rendez vous en radiologie pour obtenir une fiche de circulation.

### LES RÉSULTATS

Ils seront à retirer après interprétation de l'examen par le radiologue et transcription par la secrétaire. Le délai vous sera précisé en fonction de l'examen réalisé.